



## Rencontre avec le Ministre G DARMANIN et le DG B PARENT

Étaient présents :

Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics  
Bruno PARENT, Directeur Général des Finances Publiques  
Isabelle ROUX-TRESCASES, Directrice Départementale  
Seymour MORSY, Préfet de la Haute-Vienne,  
Charlotte LECOCCQ, députée du Nord,  
Justine COUTARD, adjointe du cabinet du ministre de l'Action et des Comptes publics  
Florence LECHEVALIER  
Françoise GAYTON-SEGRET  
Matthieu DESMARETS

La délégation des Organisations Syndicales :

Solidaires : Chantal FEYSSAT, Pierrick BONJEAN, Roselyne UZU  
CGT : Arnaud-Guilhem FABRY, Valérie LANDURE, Marina VERGNOUX  
FO DGFIP 87 : Christophe MARTIN, Lydie PEYRICHOUT, Philippe LEFORT  
CFDT – CFTC : Arnaud LOUVET, Nathalie JACQUEMIN, Jean-François JEANTAUD

La Directrice a introduit la séance en remerciant chaleureusement le Ministre de sa venue. Le Ministre a indiqué faire un long tour de France afin de rencontrer les élus locaux, les cadres de nos Directions et les organisations syndicales locales. Il a rappelé qu'il recevra les OS nationales le 26 mars prochain. Il demande aux Préfets et aux services de l'État de travailler dans les 3 régions pour remettre en place du service public en milieu rural ; il faut réorganiser les choses sur 3 ans et selon les particularismes locaux. Seront concertés les syndicats, les contribuables, les élus, ... dans les 6 mois.

La parole a été donnée à chaque membre des Organisations Syndicales qui ont évoqué, tour à tour, leur quotidien, leurs difficultés à accomplir leurs missions (fiscalité, secteur public local, PAS, ISF, contrôle fiscal), leur devenir (agences comptables, suppressions d'emplois, fermetures des trésoreries, mobilité forcée, ...), conditions de travail (moral des agents, risques psycho-sociaux), et rémunérations.

Ses réponses :

### **agences comptables :**

C'est une expérimentation avec beaucoup d'échanges, il ne force personne et c'est sur la base du volontariat ; il faut que ça aille le plus vite possible. Il y a une nécessité de partenariat avec les collectivités.

Actuellement, il y a 15 demandes. Il s'agit d'abord d'une expérimentation sur 3 ans et il n'y a pas de remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable, qui existe depuis 1822. De toute façon, l'élu local n'est pas un délinquant en puissance, par conséquent, tout devrait bien se passer.

Le délai de paiement, qui selon certains élus locaux serait plus rapide en agence comptable, n'est pas un argument pour le Ministre.

**Organisation territoriale :**

Il est nécessaire d'avoir des services avec une taille critique et de renforcer les bourgs désertés, où les finances publiques y sont peu (ou pas) ; il faut s'adapter aux lieux et aux zones blanches ; il faut, dans le même temps, rationaliser le parc immobilier. Il informera en priorité les services devant être déconcentrés en Haute-Vienne. Il veut remettre de l'emploi public dans les zones rurales.

**Prélèvement à la source :**

Il a remercié l'ensemble des agents pour la réussite de cette réforme. Cette réforme s'est faite grâce et avec les agents de la DGFIP.

Il est nécessaire d'avoir un meilleur partenariat avec les usagers, particuliers ou entreprises ; la dématérialisation n'est pas obligatoire. Il est nécessaire de prendre en compte les zones blanches ; « il n'y aura pas de retrait de services publics dans les zones blanches » ; le Ministre demande même à la directrice départementale de renforcer les personnels dans les zones blanches.

**Rémunérations :**

Le Ministre nous a indiqué que nous étions mal payés. Notre traitement n'est pas à la hauteur des missions accomplies ; le sujet de la rémunération sera abordé en même temps que celui des retraites. Le projet est en cours de discussion.

**Conditions de travail** (intervention de Charlotte Lecocq, chargée par le premier ministre de suivre les conséquences des changements sur les agents et d'équilibrer le triptyque « service à l'utilisateur / agents / réforme »):

Il convient de prendre en compte les besoins des usagers, l'efficacité et l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle. Les risques psycho-sociaux ne doivent pas être ignorés. Le développement du télétravail peut être une solution.

**Détachement d'office** (intervention de Bruno Parent):

L'agence comptable est une expérimentation ; il y a peu de candidats pour 2020 ; Avant de parler de détachement d'office, le dispositif fera appel à des volontaires. Le comptable sera désigné par l'ordonnateur. La séparation ordonnateurs/comptables n'a pas empêché des dérives par le passé et il faut cesser de penser que l'élu local est un délinquant en puissance

**Contrôle fiscal (intervention du Ministre) et Loi ESSOC** (intervention de Bruno Parent) :

En ce qui concerne la fraude fiscale, les moyens techniques ne sont pas suffisants. La fraude quelle que soit sa nature sociale ou fiscale, c'est du vol. Le partenariat fiscal avec entreprises permettra de se concentrer sur d'autres populations à contrôler mais Monsieur Le ministre ne précise pas de quelle catégorie, il s'agit.

Monsieur le Directeur Général quant à lui, précise que la loi ESSOC c'est la promotion du droit à l'erreur et que c'est faire ce qu'on faisait déjà sur certains types de contrôles, comme le CFE (contrôle fiscal externe)

Le contribuable peut faire le choix d'un échange dématérialisé (ou pas). Cela permet un allègement des tâches pour les personnels. L'accompagnement social serait composé d'un contrat d'objectifs et de moyens sur 3 ans (mobilité géographique et fonctionnelle, financier). Il s'agit « d'une adaptation améliorative ».

### Analyse de l'intersyndicale :

Le tour de France de notre Ministre est l'occasion de présenter le projet de « géographie revisitée » ou de « déconcentration de proximité », soit une désertification du territoire en matière de services publics. Donc, aucun détail, le ministre renvoie aux DDFIP, DRFIP le soin de décliner tout ça en local

Mais qu'on ne l'inquiète pas tout ça se fera progressivement jusqu'en 2022.

Ne soyons pas dupes !

Nos OS nationales qui avaient RDV avec M Dussopt secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics hier soir à 17 h nous avaient dévoilé les cartes de l'organisation des services de la DGFIP (87, 23 et 19) avant et après réforme.

Sont prévues à la fermeture : Magnac-Laval, Nantiat, Rochechouart, Aix-sur-Vienne, Châlus, Pierre-Bufferie, Eymoutiers, le SIE-SIP de Saint-Yrieix-la-Perche. Les MSAP ne remplaceront jamais un centre des finances publiques, elles existent déjà dans les mairies ou dans les bureaux de postes mais la DGFIP n'y assure pas de permanences. La présence DGFIP ne devrait s'y faire que sur rendez-vous et de façon ponctuelle.

**Préparez vos demandes de vœux pour le mouvement local !**

De même, le forcing a déjà commencé auprès des collectivités locales les plus importantes pour adopter, le plus vite possible, la gestion en agences comptables ;Bercy propose mais n'impose rien. Si le Ministre se défend de la pérennité de la séparation ordonnateur/comptable, il ne faut pas oublier que le comptable sera sous les ordres de l'ordonnateur. Les candidatures ne sont pas pléthoriques mais c'est une simple expérience pendant 3 ans et à l'issue si ce n'est pas concluant on arrête.

**Nous on sait bien qu'à la DGFIP les expérimentations sont toujours concluantes et généralisées.**

Si notre ministre Darmanin a reconnu qu'on était mal payé pour ce qu'on faisait, **la solution c'est la rémunération au mérite (pour arrondir ses fins de mois) sauf qu'il oublie de dire que seule une petite partie d'entre nous sera considérée comme méritante !**

Quant au rétablissement de l'ISF ,mais sans grande surprise, le ministre a répondu que c'était une décision politique et que nous avons le bulletin de vote pour nous exprimer.

S'il considère que 25 % des contrôles qui ne débouchent sur aucun rappel, c'est un immense gâchis.

Les OS considèrent, qu'au contraire, 75 % des contrôles avec rappels légitiment complètement notre action.

A l'heure où l'État demande aux entreprises de verser des primes à leurs salariés pour doper leur pouvoir d'achat suite au mouvement des gilets jaunes, **notre ministre n'a rien prévu pour ses propres fonctionnaires hormis la prime de 200 € versée à certains agents en charge du PAS.**

**Nos emplois et notre avenir en Haute-Vienne sont menacés : Réagissons !**

Dans les prochains jours, la Directrice va convoquer les OS pour différentes instances : CHS (le 02/04/2019), CTL (le 03/04/2019), CDAS. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire remonter vos inquiétudes, vos doléances,...

